

# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À tout le personnel, les gestionnaires, les stagiaires et les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : 11 mai 2022**

**OBJET : Registre des symptômes COVID-19**

---

Étant donné la situation épidémiologique actuelle et des directives ministérielles en vigueur, il n'est plus requis pour les employés de compléter un registre des symptômes de la COVID-9 avec signature lors de l'entrée au travail.

Pour les endroits où cette pratique est encore présente, vous pouvez retirer les registres.

D<sup>re</sup> Sarah Masson-Roy  
Microbiologiste-infectiologue

« Signature autorisée »

Nathalie Châtigny, B. Serv. soc. M. g.o  
Adjointe au directeur général adjoint  
Programmes de santé physique générale et spécialisée (DGAPSPGS)

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*